

VIVRE ET TRAVAILLER EN SUISSE



+ LA SUISSE AU QUOTIDIEN +



Best Angular Charts

High-Performance Financial and Category Angular Chart C

VIVRE EN SUISSE*

Les quotidiens suisses, la télévision, la radio ainsi que d'innombrables sites Internet vous permettront de vous familiariser avec la vie en Suisse.

ANNONCE À LA COMMUNE

Si vous voulez séjourner en Suisse plus de trois mois et/ou que vous voulez y travailler, vous devez vous annoncer à l'administration de votre commune de domicile au maximum 14 jours après votre arrivée. Dans tous les cas, vous devez vous annoncer avant le début de votre contrat de travail.

DOMICILIATION EN SUISSE

Lorsque vous transférez votre domicile légal en Suisse, vous pouvez en principe importer, en exonération totale de redevances, l'ensemble de vos meubles ainsi que vos animaux et votre voiture en tant qu'effets de déménagement. Lors de l'importation, il faut présenter principalement la «Déclaration/Demande 18.44 de dédouanement» pour effets de déménagement. En double exemplaire, le formulaire peut être téléchargé

à partir du site Internet de l'administration fédérale des douanes ou retiré auprès des représentations suisses à l'étranger (ambassades ou consulats).

WWW

Administration fédérale
des douanes:

www.ezv.admin.ch

- > Infos pour particuliers
- > Mots clés les plus recherchés
- > Import > Déménagement de l'étranger en Suisse

LE COÛT DE LA VIE

Le coût de la vie en Suisse est très élevé. Zurich et Genève sont même classées parmi les villes les plus chères au monde. Si le coût des logements est élevé, il en va de même pour la nourriture et l'assurance maladie qui est obligatoire mais ne fait pas partie des déductions salariales.

LE LOGEMENT

La surface habitable de la Suisse est très petite. Sa population se concentre sur le plateau suisse qui s'étend du lac Léman

*Afin de ne pas alourdir le texte, la forme masculine a été utilisée de manière générique. Il va de soit qu'elle implique également la forme féminine.

au lac de Constance. Depuis quelques années, les grandes villes souffrent d'une importante pénurie de logements. Les prix y sont donc élevés (plus de 20% du salaire moyen). Trouver un logement adéquat peut donc s'avérer très difficile. L'état des appartements est en général bon et la cuisine est équipée d'un frigidaire, d'une cuisinière, etc.

Pour trouver un logement, visitez les sites web spécialisés dans la recherche de logements et prenez contact avec les régies immobilières de votre future région de domicile et surtout armez-vous de patience.



Les régies immobilières
de Suisse romande:

www.uspi.ch

Les régies immobilières
de Suisse alémanique:

www.svit.ch

LES ACHATS

Dans les grandes agglomérations, il y a de très nombreux supermarchés alimentaires et commerces en tout genre. Dans les villes, ils sont souvent ouverts durant la pause de midi, mais sont fermés les samedis dès 16 ou 17 heures ainsi que les dimanches. Ils ouvrent également plus longtemps le jeudi ou le vendredi soir, en général jusqu'à 20 heures voire à 21 heures. Dans les grandes gares, les magasins peuvent rester ouverts jusqu'à 20 ou 22 heures ainsi que les samedis et les dimanches.

LES LOISIRS

En Suisse, les clubs et associations sont légion. Ils jouent un rôle très important dans l'intégration des nouveaux habitants, étrangers en particulier. Demandez-en la liste à l'office des habitants de votre commune. L'offre culturelle est abondante surtout dans les grandes villes. Les habitants des villages organisent eux-mêmes leurs propres activités culturelles et sportives. Le sport le plus prisé après le football est la randonnée à pied ou à vélo.



«J'ai beaucoup de plaisir à travailler en Suisse et la nature est belle à photographier.»

Mirko Teefs, chef de service, Allemagne

LES TRANSPORTS

La Suisse a un système de transport en commun très développé et efficace. Chaque jour, des centaines de milliers de personnes prennent le train ou le bus pour se rendre à leur travail ou à leur école. Une telle offre a son prix et celui des billets de train est élevé. De très nombreuses personnes ont un abonnement général valable sur tout le territoire suisse ou un abonnement qui permet d'acheter des billets de train et pour certains autres moyens de transport à demi-tarif. Dans les villes, nombreuses sont les personnes qui utilisent un vélo pour le travail et/ou les loisirs. Vélos peuvent être loués à de nombreuses stations.

Le réseau autoroutier est dense sur le plateau. Si vous roulez sur une autoroute, votre voiture doit être munie d'une vignette. Elle coûte CHF 40.– et elle est vendue dans les bureaux de poste, mais aussi à la douane. Elle est valable un an.



Chemins de fer fédéraux (CFF):
www.cff.ch
Association des services
des automobiles:
www.asa.ch

LA VALIDITÉ DE VOTRE PERMIS DE CONDUIRE

Durant les douze premiers mois de votre séjour en Suisse, vous pouvez sans autre conduire les véhicules correspondant aux catégories inscrites dans votre permis indigène, pour autant que vous ayez l'âge minimum requis (18 ans révolus pour les motos, voitures et poids lourds; 21 ans pour les cars). Au-delà de cette échéance (conducteurs professionnels: avant le premier trajet), vous devez demander l'échange de votre permis de conduire étranger contre un permis de conduire suisse au bureau des automobiles de votre canton. Vous avez besoin des documents suivants:

- Le formulaire de demande rempli et signé
- Votre passeport ou votre carte d'identité
- Votre permis de séjour

- Votre permis de conduire (pas une copie)
- 1 photographie (format passeport) récente

LES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES EN SUISSE

Lorsque vous êtes domicilié en Suisse et que vous changez de domicile, vous devez en informer la police des étrangers ou le service de contrôle des habitants de votre commune dans les 14 jours suivant votre déménagement. Il vous indiquera les autres démarches à entreprendre.

LA VIE PRIVÉE

L'Office d'état civil de votre commune est chargé d'enregistrer les naissances, mariages et décès. Vous avez, par exemple, trois jours pour annoncer la naissance de votre enfant.



Naissance, mariage et décès:

www.ch.ch

Etat civil:

Office fédéral de la justice (OFJ):

www.bj.admin.ch

> Société

APPEL TÉLÉPHONIQUE EN SUISSE

Si vous voulez appeler la Suisse depuis l'étranger, le préfixe international est le 41. Tapez donc 0041, suivi du numéro sans le 0: 0041 (0)31 XXX XX XX.

+ CE QUE VOUS NE DEVEZ PAS OUBLIER +

PENSEZ-Y AVANT DE DÉMÉNAGER

- Une bonne préparation est un gage de succès. Cela vaut en particulier pour le déménagement dans un autre pays. Votre intégration dans votre nouvel environnement s'en trouvera grandement facilitée.
- Pensez à emporter votre carte d'identité ou votre passeport, votre permis de conduire, vos diplômes et certificats, un curriculum vitae et des photographies de type passeport.
- N'oubliez pas la «Déclaration/ Demande 18.44 de dédouanement» en double exemplaire pour l'importation de vos biens.
- Veillez à régler à temps la question de l'assurance-maladie et accidents pour votre couverture en Suisse.

Si vous amenez votre animal domestique, assurez-vous qu'ils soit vacciné contre la rage conformément aux prescriptions suisses et qu'il porte une marque d'identification: puce électronique ou tatouage.

- Selon la situation, n'oubliez pas de vous procurer les formulaires PD U1, U2 ou E (E111, E119, E301, E303, E101,

E104) nécessaires. Les formulaires PD U1 et U2 sont valables pour les citoyens de l'Union européenne en Suisse. Pour les ressortissants de l'AELE, les formulaires E301 et E303 sont encore valables.

- N'oubliez pas de communiquer votre changement d'adresse à l'administration de votre pays de domicile!
- Informez-vous via les journaux, la TV, la radio et les nombreux sites Internet sur la vie quotidienne en Suisse.



www.pressesuisse.com
(Presse de Romandie)
Radio Télévision Suisse
www.rts.ch

PENSEZ-Y DÈS VOTRE ARRIVÉE EN SUISSE

Annoncez-vous dans les 14 jours suivant votre entrée auprès de l'office cantonal des migrations compétent pour votre lieu de domicile. Pour cela, vous devrez vous munir de votre passeport ou carte d'identité, de votre contrat de travail et de photographies d'identité.



«J'ai choisi la Suisse pour son côté très nature. Elle ressemble à mon pays, les montagnes en plus.»

Helena Sundberg-Arnore, physiothérapeute, Suède



www.sem.admin.ch

> Entrée & Séjour > Libre
circulation des personnes
Suisse – UE/AELE

- Enregistrez-vous auprès de votre ambassade en Suisse.

Les ressortissants de l'UE qui cherchent un emploi peuvent séjourner trois mois en Suisse sans autorisation. Ils doivent ensuite se présenter à l'office cantonal des migrations compétent. Si vous touchez déjà des indemnités de chômage dans votre pays, nous vous recommandons de vous renseigner avant votre départ auprès de votre office de chômage. Apportez votre dossier de candidature ainsi que le formulaire signé PD U2/E303 (exportation des prestations de chômage).

L'ASSURANCE POUR LE MOBILIER ET L'ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE

Dans quelques cantons, certaines assurances sont obligatoires.

LA REDEVANCE RADIO/TÉLÉVISION

Annoncez-vous auprès de l'entreprise de perception de la redevance radio/TV.



www.billag.ch

LE COMPTE BANCAIRE OU POSTAL

En Suisse, les salaires sont versés en règle générale directement sur un compte salaire. Nous vous recommandons donc d'ouvrir un tel compte en Suisse, auprès d'une banque ou de la poste. Pour cela, vous devrez présenter votre carte d'identité.

PERMIS DE CIRCULATION ET DE CONDUIRE

Après votre emménagement en Suisse, vous devez soumettre votre véhicule à un contrôle technique auprès du service des automobiles compétent. Si le séjour se prolonge au-delà d'une année, les véhicules à moteur et les remorques doivent être munis de permis de circulation et de plaques d'immatriculation suisses. Echangez votre permis de conduire actuel contre un permis suisse.



«Je suis venue en Suisse
pour y étudier et j’y suis
restée par amour.»

Gordana Botalla, gérante d’immeubles, Slovénie